



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par SOS Villages d'Enfants International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Afin de vaincre les différentes inégalités dans les sociétés et les obstacles à l'inclusion sociale dans leur ensemble, il est impératif de concevoir et de mettre en œuvre des politiques visant à accorder la priorité à l'amélioration de la vie des populations les plus marginalisées, de façon à aider les plus défavorisés en premier, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les enfants sont, de manière générale, plus vulnérables aux effets de la pauvreté et de l'exclusion ; les enfants privés de protection parentale le sont encore plus. En effet, les enfants séparés de leur famille qui bénéficient d'une forme de protection de remplacement n'ont pas le soutien de membres de leur famille ni accès aux filets de sécurité qui visent à alléger le poids des inégalités et de l'exclusion sociale. En outre, les enfants privés de protection parentale sont automatiquement exclus des politiques de protection sociale dont les bénéficiaires pour les enfants passent par la structure parentale. Par conséquent, des ressources et des politiques ciblées sont nécessaires pour assurer la sécurité de base de ce groupe vulnérable d'enfants.

Une protection sociale adaptée aux enfants est essentielle pour veiller à ce que les enfants privés de protection parentale ne soient pas laissés pour compte mais à ce qu'ils reçoivent l'attention et l'aide sociale dont ils ont besoin.

La création de systèmes de protection sociale performants est également essentielle pour empêcher la séparation des familles. En effet, ceux-ci offrent une protection qui soutient les familles en situation de vulnérabilité et réduit l'exposition aux difficultés économiques, sociales ou environnementales. Par exemple, les transferts en espèces, la fourniture d'une alimentation adaptée ou un plus grand accès des aidants familiaux à l'emploi ou à des activités génératrices de revenus sont des services de protection de l'enfance adaptés, nécessaires pour éviter que les enfants ne subissent d'autres maux.

La protection sociale des jeunes qui bénéficient d'une protection de remplacement et de ceux qui passent d'une telle protection à une vie d'adulte indépendant est également importante. Conformément aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, qui fêteront leur dixième anniversaire en 2019, il est important de veiller à ce que des politiques et des services soient mis en place pour améliorer les opportunités et les réussites de ces jeunes dans la vie en préparant comme il se doit le moment où le placement prend fin et la période qui suit. Les jeunes devraient aussi avoir accès à des services sociaux, juridiques et sanitaires, ainsi qu'à un soutien financier approprié, au moment où le placement prend fin et pendant la période qui suit.

Il est également essentiel de garantir une participation significative des enfants et des jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes afin de garantir que leurs opinions et leurs idées y soient prises en compte, et de veiller à ce que leur participation soit continue, même dans l'évaluation des systèmes de protection sociale.

Afin de bien cibler ces enfants et ces jeunes vulnérables, il est nécessaire de connaître leur nombre et de savoir où ils vivent. Malheureusement, on manque de données pour certaines populations les plus marginalisées qui ne sont actuellement pas prises en compte, tels les enfants privés de protection parentale qui ne vivent pas au sein d'un ménage et qui ne sont donc pas comptés dans la plupart des enquêtes nationales sur les ménages. Nous exhortons les États Membres à s'efforcer d'investir dans des dispositifs permettant de repérer correctement les enfants en danger afin de mieux les soutenir, ainsi que leur famille.

SOS Villages d'Enfants tient à signaler et à soulever un point essentiel, quoique souvent négligé, au sujet du fonctionnement des systèmes de protection sociale : les travailleurs sociaux. Investir dans les travailleurs sociaux et les professionnels des services sociaux, et les former correctement, sont des éléments essentiels pour garantir que la protection sociale touche et protège les enfants les plus marginalisés. Par conséquent, des crédits budgétaires suffisants devraient être alloués au renforcement des capacités des travailleurs sociaux et des efforts devraient être déployés pour former de manière transversale les professionnels qui assurent les services de base afin d'éviter que des enfants et des jeunes vulnérables n'échappent aux radars.

Nous demandons aux États Membres d'accorder une attention particulière aux enfants les plus vulnérables et de mettre en œuvre des politiques de transformation afin d'améliorer les conditions de vie de ceux-ci. Nous insistons sur le fait que nous, en tant que société civile, restons prêts à œuvrer avec vous à la réalisation de cet objectif.
